



Assemblée générale

Distr. générale
20 juillet 2006
Français
Original : anglais/espagnol

Soixante et unième session

Point 87 f) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet

Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 59/93 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur le bilan de l'application des recommandations énoncées dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et les nouvelles possibilités de promouvoir cette éducation. Il présente les éléments communiqués par les États Membres, les instances internationales s'occupant de désarmement, les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, la Commission indépendante sur la prolifération des armes de destruction massive, des organisations non gouvernementales et des institutions universitaires. Ces éléments sont mis en correspondance avec les 34 recommandations énoncées dans l'étude de l'ONU.

* A/61/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Application des recommandations par les États Membres	4–6	3
A. Réponses des États Membres		3
Bangladesh		3
Bolivie		4
Canada		5
Japon		6
Maurice		9
Nouvelle-Zélande		9
Suriname		10
A. Première Commission	4	10
B. Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 à New York	5	11
C. Conférence des États signataires et parties aux traités établissant les zones exemptes d'armes nucléaires, Mexico, 26-28 avril 2005	6	11
III. Mise en œuvre des recommandations par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales	7–40	11
A. Département des affaires de désarmement	7–15	11
B. Département de l'information	16–18	13
C. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	19–26	14
D. Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes	27–37	15
E. Université pour la paix	38–40	19
IV. Mise en œuvre des recommandations par la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive	41	20
V. Mise en œuvre des recommandations par la société civile et les organisations non gouvernementales	42–61	21
A. Centre d'études sur la non-prolifération	42–55	21
B. Université de Malaga	56	23
C. Educators for Social Responsibility, Metropolitan Area	57	23
D. Peace Boat	58–59	24
E. Public Media, Inc./Richter Productions	60	25
F. Rapport de Atomic Mirror	61	25
VI. Conclusions	62–63	25

I. Introduction

1. Dans sa résolution 59/93 intitulée « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération » (A/57/124), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur le bilan de l'application des recommandations et les nouvelles possibilités de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, et de le lui présenter à sa soixante et unième session. Aux termes de la recommandation 32 de l'étude, le Secrétaire général était encouragé à établir un rapport biennal dans cette optique.
2. Aux termes de la recommandation 31 de l'étude, les États Membres étaient notamment encouragés à informer le Département des affaires de désarmement des mesures prises en application des recommandations formulées dans l'étude.
3. Le présent rapport fait état des éléments communiqués au Secrétaire général au sujet de l'application par les États Membres, l'ONU et d'autres organisations internationales, ainsi que des organisations non gouvernementales, des recommandations formulées dans l'étude. Il doit être lu à la lumière des 34 recommandations énoncées dans l'étude.

II. Application des recommandations par les États Membres

A. Réponses des États Membres

Bangladesh

[Original : anglais]
[22 juin 2006]

Recommandations 1, 13 et 28

1. Le Gouvernement bangladais est favorable à la résolution. Il recommande de mener une action diplomatique plus poussée pour encourager tous les pays à appuyer la résolution afin de faire du monde un lieu plus sûr.
2. Le Bangladesh entreprend divers études et projets sur des sujets liés au désarmement et à la non-prolifération. Dans le cadre des programmes d'enseignement, certains thèmes apparentés sont également examinés et des cours sont dispensés dans les établissements supérieurs de formation militaire tels que le National Defence College ou le Defence Services Command and Staff College. Ces cours ont pour but de faire comprendre les concepts de désarmement et de non-prolifération aux officiers supérieurs et de les sensibiliser à cet effet. Toutefois, il n'existe pas encore de programmes d'enseignement élargi dispensés de façon régulière sur ces sujets aux niveaux subalternes.
3. Le Bangladesh estime qu'on peut accroître l'éducation et la sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération en organisant des séminaires, des ateliers et des programmes de formation dans les institutions publiques et les organisations non gouvernementales.

Bolivie

[Original : espagnol]
[13 juin 2006]

Recommandations 1, 21 et 31

1. La résolution 59/93, adoptée par l'Assemblée générale le 3 décembre 2004, réaffirme l'importance que revêt l'éducation pour le désarmement et la non-prolifération, en particulier en ce qui concerne les armes de destruction massive mais aussi les armes légères, le terrorisme et les autres obstacles à la sécurité internationale et au processus de désarmement, notamment les mesures efficaces de vérification prévues dans les accords de non-prolifération, la limitation des armements et d'autres obligations identiques.

2. La Bolivie n'a cessé de montrer à la communauté internationale sa vocation profondément pacifiste, qui se fonde sur la conviction que tous les problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la compréhension mutuelle. Parallèlement, elle s'est posée en promoteur des processus de désarmement et de non-prolifération. Il est fondamental de mener des actions propres à promouvoir une culture de désarmement de sorte que la communauté internationale s'emploie davantage à mettre les générations présentes et futures à l'abri du fléau de la guerre.

3. Face aux défis actuels du système international et à la menace que représente le trafic illicite de certaines armes, la Bolivie estime qu'il est primordial de dispenser l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, surtout en ce qui concerne les armes nucléaires et autres armes de destruction massive mais aussi les armes à feu, y compris les armes légères, ainsi qu'il ressort de l'étude de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

4. En tant que coauteur de la résolution 59/93, la Bolivie estime qu'il faut non seulement dispenser cette éducation mais aussi prendre des mesures efficaces en faveur de la destruction des armes excédentaires dans chaque État afin d'instaurer un véritable climat de confiance mutuelle.

5. Pour y parvenir, la participation de tous les secteurs de la société et de tous les organismes gouvernementaux et organisations non gouvernementales s'impose.

6. Il importe de renforcer la conscience collective de la société civile en organisant des programmes d'éducation à différents niveaux, en coordination avec des activités similaires dans d'autres États Membres, en particulier de la même région.

7. La Bolivie a bénéficié du Programme de bourses sur le désarmement des Nations Unies, au titre duquel ont été formés divers diplomates qui contribuent actuellement au suivi et à l'application de la politique nationale en matière de désarmement et de non-prolifération au Ministère bolivien des relations extérieures et des cultes.

Recommandations 13 et 28

8. Pour la Bolivie, les mesures suivantes s'imposent dans la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération :

- a) Organiser des cours, des ateliers et des séminaires, ayant pour objet de faire connaître le processus de désarmement et le rôle de la Bolivie en la matière, à l'intention des différents secteurs de la société civile, notamment les universitaires, les établissements d'enseignement, les enquêteurs et spécialistes, les parlementaires, les chefs d'entreprise, les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les médias et autres;
- b) Dispenser des cours sur le désarmement et la sécurité internationale dans des centres d'étude comme l'École diplomatique bolivienne et d'autres organismes relevant d'institutions telles que la Police nationale bolivienne ou les forces armées;
- c) Dans le cadre de l'Autorité nationale bolivienne d'interdiction des armes chimiques, organiser, à l'intention des universitaires, des services publics, des établissements d'enseignement, des entreprises et d'autres organisations de la société civile, des ateliers en vue de faire connaître l'action menée en la matière;
- d) Accorder l'importance voulue aux médias électroniques dans la promotion de cet objectif.

Canada

[Original : anglais]
[19 juin 2006]

Recommandations 1 et 8

1. Le Canada a de tout temps soutenu la contribution de la société civile, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales à l'élargissement de notre compréhension des problèmes de désarmement et de non-prolifération et à la promotion des objectifs visés dans le domaine de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement. L'éducation en matière de désarmement est donc un élément essentiel des efforts qu'il entreprend dans ce domaine. Conscient de l'étendue des connaissances et de l'expertise des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales canadiens, le Ministère canadien des affaires étrangères organise des consultations annuelles avec la société civile sur divers sujets, notamment les problèmes nucléaires et les nouveaux mécanismes de non-prolifération, la prolifération des missiles, leur maîtrise et les systèmes de défense antimissile, les armes chimiques et biologiques, les questions de vérification et de respect des normes, le programme de partenariat mondial et la sécurité de l'espace. Les délégations canadiennes aux récents comités préparatoires et à la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire comprenaient toutes des représentants de la société civile. Le Canada aide financièrement les organisations non gouvernementales à organiser des consultations d'experts de haut niveau et appuie les efforts entrepris par le projet *Reaching Critical Will* [de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté] pour assurer une large diffusion auprès du public des déclarations nationales et autres documents issus des réunions des organes de désarmement des Nations Unies.

Recommandations 13 et 20

2. Le Programme de recherche et d'information dans le domaine de la sécurité internationale (PRISI) du Ministère des affaires étrangères du Canada est le centre de coordination pour la recherche et l'évaluation des activités concernant les

questions liées à la sécurité internationale, notamment la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement, la vérification et les mesures de confiance. Le Programme réunit sur place des capacités et les ressources émanant d'autres ministères et un réseau d'experts du monde universitaire et d'autres spécialistes venant du Canada et de l'extérieur. Dans le cadre de ses activités d'information, le PRISI a apporté, en mars 2005, son concours au Centre canadien pour le respect des traités de l'Université Carlton à Ottawa. Le Centre axe actuellement ses efforts sur la maîtrise des armements, le désarmement et les traités de non-prolifération visant les armes de destruction massive. Outre les cours, les chercheurs examinent les modalités de surveillance et de vérification du respect des traités et les méthodes permettant de l'encourager, de le faciliter et de l'imposer. Le Centre fournit un appui d'ordre académique à l'un des objectifs de politique étrangère déclaré du Canada, à savoir le respect, de façon vérifiable, des régimes juridiques visant à réduire les menaces associées aux armes de destruction massive. Le PRISI appuie également les stages dans le domaine de la sécurité internationale qui visent à donner aux étudiants du deuxième cycle universitaire se spécialisant dans les affaires internationales l'occasion d'effectuer des travaux de fond sur certaines de ses priorités en matière de recherche.

3. Le Canada appuie la recherche indépendante au niveau des études supérieures en offrant, en collaboration avec le Centre Simons d'études sur la paix et le désarmement de l'Université de la Colombie-Britannique, plusieurs bourses de recherche aux étudiants des cycles de doctorat et de maîtrise. Le premier objectif de ces bourses est de rehausser le niveau des travaux de recherche au niveau des études supérieures sur les questions de désarmement et de non-prolifération et de promouvoir la mise en place de centres d'excellence dans ce domaine.

4. En partenariat avec l'Association canadienne pour les Nations Unies, le Gouvernement canadien a parrainé la production d'un module d'éducation pour le désarmement à l'intention des étudiants et des enseignants du secondaire. Le matériel d'enseignement peut être consulté sur le site <<http://www.unac.org/learn>>. Le module a été bien accueilli tant par les étudiants que par les enseignants et a été bien intégré dans les programmes d'enseignement des provinces et territoires.

Japon

[Original : anglais]
[6 juin 2006]

Recommandations 1 et 31

1. Le Japon a choisi de se positionner dans la communauté internationale en tant que pays dédié à la paix dont le but est de parvenir à un monde sûr et exempt d'armes nucléaires. Étant le seul pays à avoir connu les dévastations de la bombe atomique, le Japon s'attache à faire en sorte que la tragédie de Hiroshima et de Nagasaki ne soit jamais oubliée. C'est pourquoi il accorde la plus haute importance à l'éducation pour le désarmement et la non-prolifération, en particulier à l'intention des jeunes générations. On trouvera décrites ci-après les activités du Japon dans ce domaine.

Recommandation 13

Programme de bourses de l'ONU en matière de désarmement

2. Depuis 1983, environ 25 personnes sont invitées chaque année à se rendre au Japon et, à ce jour, le nombre total des bénéficiaires se chiffre à plus de 590. Les participants assistent à des exposés sur les politiques de désarmement et de non-prolifération du Japon. Le programme comporte une visite à Hiroshima et à Nagasaki afin de leur permettre de connaître le Japon en sa qualité de seul pays ayant subi les dévastations de la bombe atomique et de se trouver face à la réalité de cette tragédie. De nombreux diplomates ayant participé au programme de bourses jouent maintenant un rôle de premier plan dans la diplomatie mondiale du désarmement. Le Japon continuera de contribuer activement à ce programme.

Recommandations 1 et 31

Conférence des Nations Unies sur des questions de désarmement

3. Depuis 1989, le Japon organise une conférence des Nations Unies sur des questions de désarmement chaque année dans l'une des villes du pays, donnant ainsi l'occasion à d'éminents experts du désarmement du monde entier de participer à des débats utiles. En 2005, la Conférence s'est tenue à Kyoto en août sur le thème « L'ONU après six décennies et un regain d'efforts pour la promotion du désarmement » et a donné lieu à un échange de vues utile. La Conférence de 2006 se tiendra du 21 au 23 août à Yokohama.

Recommandation 14

Forum de citoyens sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

4. En août 2003, durant la Conférence des Nations Unies sur des questions de désarmement tenue à Osaka, un forum de citoyens sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'est tenu avec la participation de 50 enseignants des écoles primaires et secondaires d'Osaka, d'organisations internationales et de divers experts du désarmement et de la non-prolifération. Un forum sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'est également tenu en juillet 2004 pendant la Conférence des Nations Unies sur des questions de désarmement à Sapporo, au cours duquel des débats animés ont eu lieu entre enseignants et experts.

Recommandations 1 et 31

Documents du Ministère des affaires étrangères

5. Le Ministère japonais des affaires étrangères s'est attaché à diffuser des documents sur les diverses activités qu'il mène dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Un document intitulé *La politique du Japon en matière de désarmement* a été publié en 2002 en japonais et la traduction anglaise est parue en 2003. En 2004 une mise à jour de *La politique du Japon en matière de non-prolifération* a été publiée en japonais et en anglais. En mars 2006, la troisième édition a été publiée en japonais. Le Ministère des affaires étrangères a également mis au point et actualise régulièrement une page Web détaillée offrant des

informations sur les activités du Japon dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Présentation d'un document de travail sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005

6. Le Japon a présenté conjointement des documents de travail sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération à la Conférence d'examen de 2005, en soulignant l'importance de l'éducation pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération au profit des générations futures.

Participation au Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

7. Le Japon a participé au Groupe d'experts gouvernementaux sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération issu de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en novembre 2000, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de réaliser, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, une étude en vue de promouvoir le désarmement et la non-prolifération. Le Groupe a présenté deux ans plus tard un rapport à l'Assemblée générale, dans lequel il offrait une série de recommandations d'application immédiate et à long terme, qui ont constitué la base des résolutions adoptées en 2002 et en 2004 par l'Assemblée générale.

Visites d'experts du désarmement

8. Sur la base des recommandations figurant dans l'étude de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, le Japon invite d'éminents enseignants spécialistes du désarmement et de la non-prolifération depuis 2002. Kathleen Sullivan, représentante d'Educators for Social Responsibility, a été invitée à conduire à Hiroshima, Nagasaki et Tokyo, en novembre 2002, une visite éducative sur le désarmement nucléaire, avec la participation d'élèves des lycées, de responsables de l'éducation civique et de victimes de la bombe atomique (en japonais *hibakusha*). En outre, en janvier 2004, Natalie Goldring, du programme de l'Université du Maryland (États-Unis d'Amérique) sur la sécurité et le désarmement au niveau mondial, et en février 2005, William Potter, de l'Institut d'études internationales de Monterey, ont été invités au Japon à faire une conférence sur le désarmement et la non-prolifération. En février 2006, la Japon a invité Jean Pascal Zanders, directeur du projet de prévention des armes biologiques, qui a donné une conférence sur l'importance du désarmement en ce qui concerne les armes biologiques et chimiques.

Recommandation 13

Séminaire sur le désarmement et la non-prolifération

9. Le Centre japonais pour la promotion du désarmement et de la non-prolifération a tenu en septembre 2005 un séminaire d'une durée de deux jours en vue de mieux faire comprendre les tendances récentes du désarmement et de la non-prolifération, essentiellement à l'intention de ceux qui souhaitent jouer un rôle actif

dans ce domaine à l'avenir. Un séminaire de trois jours s'est tenu également en mars 2006, au cours duquel des exposés sur diverses questions connexes ont été présentés et ont suscité des débats animés. Des conférenciers du Ministère des affaires étrangères ont participé à ce séminaire.

Recommandations 1 et 31

Efforts de paix et éducation

10. Les villes de Hiroshima et de Nagasaki, les seules qui aient été jamais dévastées par la bombe atomique, organisent chaque année une cérémonie de la paix afin d'empêcher qu'une telle tragédie ne se reproduise. La cérémonie de 2005, qui marquait le soixantième anniversaire, a réuni plusieurs Japonais et des personnes du monde entier.

11. La Conférence mondiale des maires pour la paix, qui a été lancée par les maires de Hiroshima et de Nagasaki en 1982 et qui se réunit tous les quatre ans afin d'encourager les villes à œuvrer de concert pour l'élimination totale des armes nucléaires, s'est tenue à Hiroshima en 2005.

12. Les villes de Hiroshima et de Nagasaki, de concert avec l'Association internationale de recherche sur la paix, ont créé dans les universités du monde entier des cours sur la paix dits de « Hiroshima-Nagasaki » en envoyant des informations et des conférenciers sur l'éducation pour la paix, en créant des modèles éducatifs au niveau universitaire et en échangeant des opinions et des méthodes pratiques.

13. Le Gouvernement japonais a appuyé à diverses reprises l'action des pouvoirs locaux, des universités et de diverses organisations non gouvernementales visant à organiser à l'étranger des expositions sur la bombe atomique, notamment sur celles de Hiroshima et de Nagasaki qui ont eu lieu à Paris en septembre 2005.

Maurice

[Original : anglais]
[20 juin 2006]

Recommandation 14

Un programme de formation des formateurs dans ce domaine est souhaitable.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[24 juin 2006]

Recommandations 1 et 31

En réponse à la recommandation 31 de l'étude de l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, par laquelle les États Membres sont encouragés à désigner un interlocuteur pour l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération, la Division du désarmement du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur a été désigné à cette fin. Cette désignation ne signifie toutefois pas que le Ministère est en mesure d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations. Cette responsabilité incombe à un certain nombre d'organismes gouvernementaux et non

gouvernementaux. Cela étant, le Ministère continuera à assumer la responsabilité de l'établissement des rapports concernant la mise en œuvre des recommandations comme prévu.

Suriname

[Original : anglais]
[5 juillet 2006]

Recommandations 1 et 31

1. Le Gouvernement surinamais continue d'appuyer les principes et objectifs de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, qui doit en favoriser le processus. Il appuie donc les 34 recommandations de l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

Recommandations 14 et 28

2. On y donne suite par des programmes de formation visant à sensibiliser les intéressés et à promouvoir une culture qui renforcerait le désarmement et la non-prolifération.

3. Le Gouvernement est guidé par les recommandations du groupe d'experts, et les ministères aux attributions pertinentes, ainsi que les organisations de la société civile examineront ensemble la situation afin de conseiller sur la marche à suivre.

4. Actuellement les questions du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité en général font toutefois partie d'un cycle d'études comme le programme de formation militaire (supérieur).

5. Bien que le manque de capacités nationales pose un grand problème, nous continuerons nos efforts pour accroître la formation et l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération.

B. Première Commission

Recommandations 1 et 33

4. À l'initiative du Président de la Première Commission, lors du débat interactif sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (DNP) le 21 octobre 2005, deux éducateurs éminents ont été invités pour la première fois à parler de l'éducation en matière d'armes nucléaires et d'armes légères. Kathleen Sullivan, coordonnatrice du projet d'éducation et d'action en matière d'armes nucléaires des Educators for Social Responsibility de la région de New York, a partagé ses idées sur les principes directeurs de l'éducation en matière de DNP figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet, et explicité la puissance de feu des arsenaux nucléaires actuels¹. Peter Lucas, du programme de maîtrise John W. Draper en sciences humaines et pensée sociale à New York University a présenté un programme d'études détaillé sur les armes légères et les droits de l'homme créé par des élèves professeurs, et destinés à des lycéens et des étudiants de première année.

¹ Le texte intégral de son exposé est accessible à : <<http://disarmament.un.org/education>>.

C. Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 à New York

Recommandations 1, 13 et 31

5. La question de l'éducation en matière de DNP a été examinée par le Comité principal I. L'Égypte, la Hongrie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, la Pologne et la Suède ont présenté un document de travail sur la question (NPT/CONF.2005/WP.30) qui a encouragé les États parties à appuyer et à développer les activités en la matière, à coopérer avec les institutions universitaires pour élaborer des programmes d'études modèles sur les conséquences de la prolifération et l'importance du désarmement, à désigner un centre de coordination pour l'éducation et la formation en matière de DNP, et à informer le Département des affaires de désarmement sur les mesures prises pour donner suite à l'étude à ce sujet. De plus, le Japon a présenté un document de travail sur ses efforts d'éducation en matière de DNP (NPT/CONF.2005/WP.31).

D. Conférence des États signataires et parties aux traités établissant les zones exemptes d'armes nucléaires, Mexico, 26-28 avril 2005

Recommandations 1 et 13

6. À la Conférence, les États participants signataires ou parties aux traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba ont adopté une déclaration sur les zones exemptes d'armes nucléaires, dont le paragraphe 30 évoque comme suit l'éducation en matière de DNP : « Nous exprimons notre conviction que l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération constitue une mesure importante susceptible de conduire à un monde délivré de la menace des armes nucléaires. Nous encourageons par conséquent tous les États à promouvoir, au sein de leurs cercles pédagogiques et académiques respectifs, des programmes propres à défendre la paix, le désarmement et la non-prolifération nucléaire en tant que valeurs et appelons l'AIEA et les pays donateurs à soutenir la promotion et la mise en œuvre de ces programmes » (voir A/60/121, annexe III).

III. Mise en œuvre des recommandations par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales

A. Département des affaires de désarmement

Recommandations 5, 13, et 17

7. Avec le concours du Gouvernement indonésien, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a organisé à Bali, du 21 au 22 décembre 2005, un atelier sur la promotion de l'étude de l'Organisation des Nations Unies. Plus de 60 participants représentant les organisations internationales, les gouvernements, les ONG, la presse, l'enseignement et les élus y

ont été exposés à un vaste ensemble de questions de désarmement et de non-prolifération. Ils en ont conclu qu'il fallait distiller les nombreux renseignements disponibles dans les documents d'étude commodes, à diffuser largement, et ils ont souligné qu'il fallait aussi éduquer les journalistes².

Recommandation 7

8. À la suite d'une demande faite le 8 novembre 2005 dans la résolution 479 de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), des entretiens ont commencé en mars 2006 entre lui et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour l'élaboration de cours sur la paix, le désarmement et la non-prolifération, qui, organisés avec le concours de l'Université pour la paix et d'autres entités, seront destinés aux décideurs et aux jeunes de la région. À la demande du Gouvernement péruvien, le premier sera donné en 2007 à Lima.

Recommandation 13

9. Le Centre a mené des cours de formation destinés aux fonctionnaires de la police et de la justice, aux parlementaires et à leurs conseillers ainsi qu'aux représentants d'organisations non gouvernementales³.

Recommandation 18

10. Le Département des affaires de désarmement et le Groupe du Projet global d'enseignement et d'apprentissage (*Cyberschoolbus*) du Département de l'information s'emploient à créer un volet désarmement sur le site *Cyberschoolbus* de l'ONU, portant sur l'ensemble des questions de désarmement et de non-prolifération mais axé d'abord sur le désarmement nucléaire et le trafic des armes légères et des armes portatives. Il comporte un double portail : un programme d'études multimédias à l'usage des éducateurs, avec des idées d'activités pouvant intéresser les élèves à ces questions d'un point de vue international et une plateforme d'accès indépendante pour les élèves travaillant seuls.

Recommandation 19

11. Le Département des affaires de désarmement a continué d'organiser le programme de bourses de l'ONU sur le désarmement pour les jeunes diplomates, qui fait l'objet d'un rapport distinct à la soixante et unième session de l'Assemblée générale (A/61/130).

Recommandation 24

12. À New York et à Genève, le Département a formé plus de 65 étudiants des deux cycles qui ont participé à divers programmes de stages universitaires. Il a choisi les stagiaires en songeant à la parité des sexes et à la représentation

² L'exposé fait à l'atelier par Kathleen Sullivan décrivant l'étude de l'Organisation des Nations Unies et son application est accessible à : <disarmament.un.org/education>.

³ Pour la liste des cours offerts de juillet 2004 à juin 2005 et de juillet 2005 à juin 2006, voir A/60/132.

géographique équitable mais il s'est encore heurté à des difficultés pour augmenter le nombre de ceux qui viennent des pays en développement.

Recommandations 27 et 28

13. Le Département des affaires de désarmement et l'Appel de La Haye pour la paix ont parachevé à la fin de janvier 2005 le projet commun biennal d'éducation en matière de paix et de désarmement qui visait à « désarmer l'esprit » des jeunes et à appuyer les initiatives de collecte des armes légères par l'enseignement de la paix dans les lycées de quatre pays (Albanie, Cambodge, Niger et Pérou) dans quatre continents. Le Département remercie de son appui la Fondation des Nations Unies avec les contributions de l'Allemagne, de l'Andorre, du Japon, de la République tchèque, de la Fondation Ford et de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. Afin de préserver les enseignements tirés et d'offrir un guide pour transposer ces projets, un ouvrage commun a été publié intitulé *Peace and Disarmament Education : Changing Mindsets to Reduce Violence and Sustain the Removal of Small Arms*⁴.

Recommandation 29

14. Le 12 octobre 2004, le Département des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) ont organisé ensemble un débat, parallèlement à la Première Commission, pour appeler l'attention sur le premier rapport biennal relatif à l'application des recommandations de l'étude. Plusieurs délégations ainsi que des représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales y ont assisté. Les participants ont débattu des moyens et des possibilités de promouvoir et de stimuler les initiatives nouvelles, d'identifier les lacunes, de partager les ressources et de faciliter l'échange d'informations et l'établissement de rapports. L'UNIDIR a proposé d'aider les États à présenter des rapports sur leurs activités pour donner suite aux recommandations.

Recommandation 30

15. Le Département et l'UNIDIR ont continué d'informer deux fois par an le Conseil consultatif pour les questions de désarmement quant à leurs efforts d'éducation et de formation.

B. Département de l'information

Recommandations 3 et 4

16. Portant l'accent sur l'action éducative, la *Chronique de l'ONU* (publiée trimestriellement en anglais et en français) a consacré plusieurs articles à la nécessité du désarmement et de la non-prolifération ainsi qu'à la lutte contre le terrorisme. Outre qu'elle met l'accent régulièrement sur les tendances des initiatives de désarmement dans les débats de l'Assemblée générale, notamment à la Première Commission, la revue consacre des articles au monde depuis le 11 septembre, au terrorisme, aux enfants soldats et à l'implantation des armes dans la société en Afrique de l'Ouest.

⁴ Voir <<http://www.haguepeace.org>>.

Recommandation 23

17. La campagne « Les Nations Unies travaillent pour tous » a produit deux documentaires éducatifs, axés sur la famille dans la série « What's Going On? » sur la question du désarmement : l'un sur les enfants soldats, présenté par le Messenger de la paix Michael Douglas; l'autre sur les mines terrestres présenté par Laurence Fishburne. Elle a aussi créé deux clips pour les sites Web avec des liens vers le site du Département des affaires de désarmement et d'autres partenaires.

Recommandation 23

18. Des émissions radiophoniques d'information, ainsi que des magazines et des programmes de fonds destinés à être radiodiffusés au niveau régional et dans le monde entier ont été consacrés à l'étude des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Les sujets abordés allaient du désarmement en temps de crise au déminage en passant par les armes légères en Afrique.

C. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**Recommandation 1**

19. Les travaux éducatifs de l'UNIDIR sont, depuis deux ans, axés sur la diversification de son programme d'action afin d'élargir son audience et de mieux servir ceux qui le connaissent déjà. Beaucoup d'activités pédagogiques de l'UNIDIR décrites dans le rapport du Secrétaire général (A/59/178) se poursuivent et il est inutile d'en reparler ici.

Recommandation 2

20. L'UNIDIR a continué de produire et de diffuser des données de recherche et autres sur le désarmement, notamment le *Forum du désarmement* et un grand choix de livres et de rapports. Voici déjà sept ans que le *Forum* publie des analyses sur le désarmement, la non-prolifération et la sécurité.

Recommandation 3

21. L'UNIDIR a publié des documents dans les langues officielles de l'ONU et, avec l'aide de gouvernements dans d'autres langues. Par exemple, *Coming to Terms with Security: A Lexicon for Arms Control, Disarmament and Confidence-Building* existera en anglais, en arabe, en coréen, en espagnol, en français et en hongrois. Le *Forum du désarmement* paraît en anglais et en français.

Recommandation 4

22. Dans le cas de sa stratégie d'action, l'UNIDIR continue à ouvrir de nouvelles voies de diffusion. Exemples récents : l'introduction sur son site Web de dossiers audiophoniques sur un débat tenu à Genève lors de son vingt-cinquième anniversaire et la distribution d'une feuille de calcul CD-ROM pour calculer les coûts de stockage des armes légères.

Recommandations 12 et 23

23. En 2005, l'UNIDIR a accueilli, au Palais des Nations à Genève, l'exposition de Soka Gakkai International (SGI)-USA sur l'édification d'une culture de la paix pour les enfants du monde, qui a été suivie d'un atelier public sur le même thème avec le Comité international des artistes pour la paix et SGI au festival de jazz de Montreux. À l'occasion du quarantième anniversaire du festival, l'UNIDIR et ledit Comité ont accueilli un atelier sur les artistes, artisans de la paix.

Recommandation 17

24. L'UNIDIR a continué de renforcer son action auprès de la presse. Ses documents servent aux journalistes du monde entier (références), historiques et informations techniques. Par le biais du Forum de Genève, l'UNIDIR entretient son *Media Guide to Disarmament and Arms Control*, publication électronique de portée mondiale qui contient les noms et les coordonnées de plus de 200 experts dans 14 domaines du désarmement et six régions géographiques ainsi que des liens pour des renseignements plus poussés sur le Web. Beaucoup des séminaires et réunions de l'UNIDIR sont ouverts à la presse. Il organise aussi des exposés de presse réguliers avant et après les conférences sur le désarmement et souvent lorsque ses rapports et ses livres sont publiés.

Recommandation 18

25. L'UNIDIR se redit prêt à coopérer avec le Département de l'information, le Département des affaires de désarmement, les organisations non gouvernementales, etc., pour les aider à adapter leurs documents ou à en élaborer de nouveaux.

Recommandation 27

26. Soucieux d'appuyer le maintien et la consolidation de la paix, l'UNIDIR s'emploie à inclure les femmes dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion par des recherches, une formation et une éducation meilleures afin d'atteindre les objectifs de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

D. Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes

[Original : espagnol]

Recommandation 1

27. La Conférence générale et le Conseil de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes (OPANAL) tiennent à ce que l'éducation pour la paix, le désarmement et la non-prolifération soit au nombre de leurs activités.

Recommandations 13 et 31

28. À sa dix-huitième session ordinaire, en novembre 2003 à La Havane, la Conférence générale a adopté la résolution 445 intitulée « Éducation pour la paix, le désarmement et la non-prolifération nucléaire » et par laquelle elle :

1. Fait sienne la résolution A/RES/57/60 de l'Assemblée générale en date du 22 novembre 2002;
 2. Encourage les États membres de l'OPANAL à promouvoir, dans leurs écoles et universités, des programmes d'éducation sur les valeurs de la paix, du désarmement et de la non-prolifération nucléaire;
 3. Exhorte les États membres de l'OPANAL à donner suite aux recommandations contenues dans la résolution 57/60 intitulée « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération »;
 4. Prie le Secrétaire général d'élaborer une proposition précise sur l'application par l'Organisme des recommandations contenues dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies et visant les organismes internationaux et régionaux;
 5. Prie également le Secrétaire général de continuer à faire connaître le Traité de Tlatelolco dans les milieux et institutions universitaires, en promouvant les activités éducatives propices à l'éducation en matière de paix, de désarmement et de non-prolifération nucléaire entre les États membres, ce pour quoi il fera appel au concours de leurs institutions universitaires, en invoquant, s'il y a lieu, les accords et mémorandums d'accord que l'OPANAL a conclus avec d'autres organismes internationaux;
 6. Recommande au Secrétaire général de saisir le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de la présente résolution, expression de la volonté des États membres du Traité de Tlatelolco de reconnaître, affirmer et garantir le droit à une culture de paix, de désarmement et de non-prolifération nucléaire.
29. À sa dix-neuvième session ordinaire, en novembre 2005 à Santiago du Chili, la Conférence générale a adopté la résolution CG/Res.479, par laquelle elle :
1. Exhorte les États membres de l'OPANAL à donner suite aux recommandations contenues dans la résolution 59/93 adoptée par l'Assemblée générale et intitulée « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération »;
 2. Reconnaît l'importance de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire;
 3. Prie le Secrétaire général de reprendre contact avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour étudier les mécanismes de coopération avec lui, afin de réaliser des activités communes selon les objectifs définis dans le mémorandum d'accord signé le 25 avril 2003;
 4. Prie également le Secrétaire général de continuer à faire connaître le Traité de Tlatelolco dans les milieux et institutions universitaires en promouvant les activités éducatives propices à l'éducation en matière de paix, de désarmement et de non-prolifération nucléaire entre les États membres, ce pour quoi il fera appel au concours de leurs institutions universitaires ainsi que des organisations non gouvernementales en invoquant, s'il y a lieu, les accords

et mémorandums d'accord que l'OPANAL a conclus avec d'autres organismes internationaux;

5. Prie le Secrétaire général d'élaborer, pour qu'il soit présenté à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, un rapport sur les mesures prises et les activités réalisées par l'OPANAL pour promouvoir l'éducation pour la paix, le désarmement et la non-prolifération;

6. Recommande au Secrétaire général de saisir le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de la présente résolution, expression de la volonté des États membres du Traité de Tlatelolco de reconnaître, affirmer et garantir le droit à une culture de paix, de désarmement et de non-prolifération nucléaire.

30. Ladite Conférence a adopté la Déclaration de Santiago du Chili où, au paragraphe 13, elle exprime sa conviction de ce que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération constitue un pas important vers un monde libéré des menaces nucléaires et encourage donc tous les États à promouvoir dans leurs écoles et universités, des programmes d'éducation en matière de paix, de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires.

31. Outre les accords de coopération conclus avant 2003, comme celui qui a été signé en 1972 avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisme a signé des accords avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Forum des îles du Pacifique, l'Université de Málaga et le Parlement latino-américain. Ces accords sont nettement destinés à stimuler les activités communes permettant de contribuer à l'éducation pour la paix, le désarmement et la non-prolifération.

32. En février 2004, l'OPANAL a pris part à la célébration qu'il a organisée sur le trente-huitième anniversaire du Traité de Tlatelolco où il a rendu hommage aux Ambassadeurs Joao Augusto de Araujo Castro, du Brésil, âme de l'initiative de dénucléarisation de l'Amérique latine, Alfonso García Robles, du Mexique, auteur du Traité de Tlatelolco et Leopoldo Benites Vinuesa, de l'Équateur, premier Secrétaire général de l'OPANAL.

33. Avec le Gouvernement des États-Unis du Mexique, l'OPANAL a participé à l'organisation, en avril 2005 à Mexico, de la Conférence des États signataires et parties aux traités établissant les zones exemptes d'armes nucléaires. Par la Déclaration qu'elle a adoptée, la Conférence a exprimé son appui au thème (voir par. 6 ci-dessus).

Activités du Secrétaire général en matière d'éducation pour la paix, le désarmement et la non-prolifération

34. Seules les activités de la période couverte par le présent rapport sont énumérées ci-dessous. Le texte intégral du rapport se trouve au site Web du Département des affaires de désarmement.

a) En juillet 2004, à l'invitation de l'Association de l'ordre des avocats du Mexique, le Secrétaire général a prononcé une conférence sur le Traité de Tlatelolco à Guadalajara (Mexique);

b) En septembre 2004, il a été invité, à Mexico, par l'ONG Soka Gakkai à la commémoration de la déclaration du Président Josei Toda où il a participé au séminaire intitulé « Paix et désarmement, défi pour les citoyens du XXI^e siècle », sous la rubrique : « Efforts de la communauté internationale pour proscrire les armes nucléaires et en empêcher la prolifération »;

c) En octobre 2004, il a participé aux Journées d'automne de l'Institut d'études supérieures du Collège néerlandais de Mexico, où il a parlé de la paix et de la sécurité internationales;

d) En décembre 2004, à l'invitation du Gouvernement néo-zélandais et du Réseau parlementaire pour le désarmement nucléaire, il a fait un exposé sur les zones exemptes d'armes nucléaires et la promotion de la non-prolifération nucléaire à Wellington, avec la participation de parlementaires de 29 pays;

Recommandation 4

e) En juillet 2005, il a participé, sur la chaîne 22 de la télévision mexicaine, à la « Causerie hebdomadaire » consacrée au sixantième anniversaire de la bombe atomique d'Hiroshima et qui a porté sur les activités de l'OPANAL et sur le Traité de Tlatelolco;

Recommandation 1

f) En août 2005, à l'invitation du Sénat des États-Unis du Mexique, il a participé à la conférence sur « Hiroshima et Nagasaki 60 ans après. Réflexion sur le risque nucléaire au XXI^e siècle » en parlant du Traité de Tlatelolco, de la diplomatie mexicaine et de la promotion du désarmement nucléaire;

g) En février 2006, au Secrétariat mexicain des relations extérieures, il a participé au Séminaire sur la sécurité humaine où il a parlé de la sécurité humaine et des conflits armés;

h) En février 2006, il a fait, à l'Université del Valle de Mexico, campus de Texcoco, une conférence sur le Traité de Tlatelolco et les zones exemptes d'armes nucléaires;

i) En avril 2006, à Quito, invité par l'Agence internationale de l'énergie atomique au séminaire régional sur le renforcement des garanties et sur les protocoles concernant les petites quantités et les protocoles additionnels, il a parlé de la « vérification et du renforcement des traités régionaux relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires : perspectives de l'OPANAL »;

j) Il faut souligner que le Secrétaire général a écrit à plusieurs universités mexicaines afin d'offrir de participer à des séminaires ou à des cours pour leur exposer les buts et objectifs du Traité de Tlatelolco, ainsi que la nécessité de développer la culture de la paix, du désarmement et de la non-prolifération;

k) De plus, le secrétariat général de l'OPANAL offre aux étudiants des possibilités de stage ou de service social, en les encourageant à se pénétrer de l'importance du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Recommandation 5

35. Conformément au Mémorandum d'accord entre l'OPANAL et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et selon le paragraphe 3 de la résolution CG/Res.479 précitée, le Secrétaire général a repris contact avec le Centre pour réaliser des activités communes.

36. À l'invitation du Directeur du Centre, Péricles Gasparini, le Secrétaire général est allé à Lima coordonner la coopération future entre les deux organismes et jeter les bases épistémologiques de l'éducation pour la paix, le désarmement et la non-prolifération, compte tenu des spécificités des divers pays et groupes intéressés. Lors de ces entretiens, qui ont eu lieu du 6 au 8 mars 2006, un document a été préparé, intitulé « Éducation pour la paix, le désarmement et la non-prolifération, réunion de coordination ». Le Secrétaire général l'a présenté, le 24 mars, à la 220^e séance du Conseil de l'OPANAL qui a décidé de recevoir le Directeur et le Conseiller du Centre à sa prochaine réunion.

Recommandation 13

37. Péricles Gasparini et l'Ambassadeur Hugo Palma, respectivement Directeur et Conseiller du Centre régional, sont allés les 25 et 26 mai à l'OPANAL où ils ont présenté au Conseil le document de travail du Centre. L'objectif suivant y est énoncé : « Réaliser diverses activités d'information, de sensibilisation, de formation, etc., avec la participation de groupes sociaux, de gouvernements, de parlements et d'organismes internationaux divers, le but ultime étant le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et le respect absolu du droit international » et parallèlement : « la préparation et le développement des cours destinés aux divers publics que vise l'éducation pour le désarmement et la non-prolifération et qui comprennent les écoles, les universités, les médias et les responsables politiques ».

E. Université pour la paix⁵

Recommandation 13

38. L'Université pour la paix a pris un certain nombre de mesures en vue de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies. Elle a mis au point et enseigné un module sur le désarmement et la non-prolifération, qui confère des unités de valeur pour le diplôme de maîtrise en études internationales pour la paix. Le cours comprend deux grands volets : i) armes de destruction massives, armes chimiques, armes biologiques et armements nucléaires; et ii) armes légères. Il insiste sur les risques intrinsèques que la dissémination des armes de destruction massive comme des armes légères représentent pour la paix⁶.

⁵ L'Université pour la paix est une organisation internationale créée par l'Assemblée générale en vertu d'un traité dans sa résolution 35/55, en date du 5 décembre 1980, en vue de favoriser la réalisation des objectifs fondamentaux des Nations Unies en matière de paix et de sécurité en suscitant un mouvement mondial en faveur de l'éducation pour la paix.

⁶ Le programme du cours peut être consulté à l'adresse suivante : <<http://disarmament.un.org/Education>>.

39. Le module sur le désarmement et la non-prolifération fait toujours partie intégrante du programme de maîtrise et sera donc proposé chaque année. L'Université va par ailleurs réfléchir à l'instauration d'un programme complet de maîtrise en éducation dans ce domaine, dans les limites des ressources disponibles et en fonction de divers autres facteurs. Elle examine aussi la possibilité de conduire ce cours en commun avec d'autres institutions dans le monde.

Recommandations 13, 14, 21 et 23

40. L'Université pour la paix a aussi mis sur pied un programme intitulé « Partage des connaissances en faveur de la paix » ouvert aux enseignants, aux étudiants et aux élèves d'établissements du monde entier. Un des principaux objectifs de ce programme, qui fait appel aux techniques les plus récentes, est de diffuser à l'intention des établissements partenaires du monde entier des matériaux didactiques, des cours et des modules pouvant être utilisés dans le cadre de divers programmes, de façon qu'un grand nombre d'étudiants puissent se former sur des questions spécifiques sans quitter leur propre université. Le module sur le désarmement et la non-prolifération ferait partie de ce programme. Le programme d'éducation à distance « UPEACE GlobalEd » offrirait via l'Internet un enseignement dans les principaux domaines dont s'occupe l'Université, y compris le désarmement.

IV. Mise en œuvre des recommandations par la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive

Recommandations 1 et 24

41. Dans son rapport « Weapons of Terror; Freeing the World of Nuclear, Biological and Chemical Weapons » (Les armes de la terreur : libérer le monde des armes nucléaires, biologiques et chimiques)⁷, la Commission sur la prolifération des armes de destruction massive estime qu'un degré d'information et de mobilisation suffisant « du grand public » est nécessaire si l'on veut « exercer des pressions efficaces sur les gouvernements en ce qui concerne les questions relatives aux armes de destruction massive ». Elle cite plusieurs conclusions de l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et note que si cette étude n'a guère été contestée, son suivi ne s'est mis en route que progressivement et demeure incomplet. La Commission a donc recommandé ce qui suit : « Il conviendrait que les organisations dont les activités touchent à la sécurité réexaminent l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération réalisée en 2002 et réfléchissent à la manière dont elles pourraient favoriser et appuyer une telle éducation et un débat public averti. Les gouvernements devraient financer des stages à l'intention des étudiants dans des institutions multilatérales s'occupant des armes de destruction massive. »

⁷ Chapitre 7, Contrôles à l'exportation, aide internationale et acteurs non-gouvernementaux, p. 161 et 162. Le texte peut être téléchargé à l'adresse suivante : <<http://www.wmdcommission.org>>.

V. Mise en œuvre des recommandations par la société civile et les organisations non gouvernementales

A. Centre d'études sur la non-prolifération

42. Dans le cadre de sa mission, qui consiste à combattre la dissémination des armes de destruction massive en formant la prochaine génération de spécialistes de la non-prolifération tout en sensibilisant le grand public aux questions relatives à ce type d'armes, le Centre d'études sur la non-prolifération a entrepris les activités éducatives énumérées ci-après. Pour plus de détails, voir à l'adresse suivante : <http://disarmament.un.org/Education>⁸.

Recommandations 2, 21, 22 et 25

43. Le Centre a élaboré une série de cours d'autoformation qui propose sur les différents traités d'utiles matériaux didactiques se présentant sous la forme de textes interactifs et de modules multimédias enrichis, assortis de tableaux chronologiques, de cartes et de multiples liens vers des documents pertinents. Ces cours, accessibles à tous sur le Web et que chacun peut suivre à son propre rythme, sont périodiquement mis à jour en fonction des faits nouveaux intervenus dans le domaine de la non-prolifération. Ils traitent respectivement de la non-prolifération des armes nucléaires, des armes chimiques, des armes biologiques, du terrorisme radiologique et du terrorisme nucléaire.

Recommandation 3

44. Diverse publications du Centre ont été traduites en russe, y compris des publications en ligne réalisées pour l'Initiative relative à la menace nucléaire. Outre les cours consacrés au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, des fiches signalétiques sur les différents pays sont également disponibles dans cette langue.

Recommandation 4

45. Toutes les publications en ligne du Centre, parmi lesquelles l'Inventaire des organisations et régimes internationaux en matière de non-prolifération et l'Observatoire international des contrôles à l'exportation, peuvent être consultées sur le Web. Les liens donnant accès à ces publications sont communiqués par e-mail au moyen d'un serveur de listes.

Recommandation 6

46. Le principal programme éducatif du Centre est sanctionné par le Certificat d'études sur la non-prolifération, délivré par l'École supérieure d'études politiques internationales de l'Institut d'études internationales de Monterey. Ouvert aux étudiants du niveau de la maîtrise, ainsi qu'aux étudiants non diplômés possédant les qualifications requises, le programme vise à les préparer à une carrière professionnelle dans le domaine de la non-prolifération, du contrôle des armes ou du désarmement. C'est le seul diplôme de ce type qui existe aux États-Unis

⁸ Voir aussi <http://cns.miiis.edu/cns/index.htm>.

d'Amérique. Au cours des deux dernières années universitaires, il a été décerné à 92 étudiants.

47. Le Forum sur les questions essentielles, programme de dialogue et d'échanges du Centre destiné à l'enseignement secondaire, réunit des lycées américains et des lycées russes implantés dans des villes nucléaires de la Fédération de Russie, autour de l'étude des questions de non-prolifération et de sécurité internationale. Le programme pour l'année universitaire 2005-2006 comprenait un atelier de perfectionnement pédagogique tenu à Monterey au mois de novembre 2005, qui proposait à des enseignants du secondaire des activités de conception de programmes d'enseignement et d'éducation et de formation. Une conférence élèves-enseignants organisée en avril 2006 a rassemblé plus de 60 élèves, enseignants et parents d'élèves de cinq lycées de Californie, de deux lycées du Texas et de 10 lycées implantés dans les villes nucléaires de Russie (Jelesnogorsk, Lesnoi, Novouralsk, Ozersk, Penza, Sarov, Seversk, Snezhinsk, Zarechny et Zelenogorsk). Cette conférence a été pour les élèves l'aboutissement d'une année de recherches sur les armes nucléaires et la non-prolifération durant laquelle les activités ont porté sur différents thèmes, depuis les aspects scientifiques et environnementaux de l'armement nucléaire jusqu'à ses incidences sociales et culturelles.

Recommandation 7

48. Le Centre a consacré un atelier au Comité préparatoire de la Conférence de 2005 des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à Annecy (France) en mars 2005, sur le thème « Conférence d'examen de 2005 : trouver un terrain d'entente ». L'atelier a offert aux délégations nationales une occasion d'un débat officiel sur les préoccupations les plus urgentes concernant le Traité et les options dont disposaient les États parties pour y faire face lors de la Conférence d'examen de 2005. Il a réuni 82 participants originaires de 40 États parties différents, parmi lesquels le Président de la Conférence de 2005, les Présidents de ses trois grandes commissions, ainsi que de hauts représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'Organisation des Nations Unies et de certaines organisations non gouvernementales.

49. Le programme des bourses de recherche propose une formation très complète aux spécialistes des politiques de la Russie et d'autres États de l'ex-Union soviétique, de la Chine et d'autres pays. Les candidats passent entre trois et quatre mois à Monterey, où ils suivent des exposés et des cours et font des travaux de recherche dirigés. Le Centre a accueilli 25 boursiers originaires de sept pays en 2005-2006.

50. Le programme d'enseignement de l'anglais dans le contexte de la non-prolifération offre des cours d'anglais intensifs, ainsi qu'une introduction générale aux questions relatives à la non-prolifération. Dans le cadre de ce programme, le Centre a accueilli 21 boursiers originaires de quatre pays en 2005-2006.

Recommandations 19 et 24

51. Le Centre propose aux étudiants de deuxième cycle préparant le Certificat d'études sur la non-prolifération une formation d'assistant de recherche unique en son genre qui combine un cours classique et une formation en cours d'emploi dans le cadre d'un travail rémunéré à mi-temps dans ses locaux. Les étudiants qui suivent

cette formation contribuent à l'élaboration de bases de données, de publications diffusées sur le site Web, de fiches documentaires et de notes analytiques.

52. Le Centre offre aux étudiants préparant le Certificat d'études des bourses d'études à temps plein ou à temps partiel qui sont attribuées aux meilleurs éléments, en tenant compte à la fois des études effectuées et de l'expérience professionnelle. Les candidats doivent se destiner à une carrière dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive.

53. Les étudiants préparant le Certificat d'études ont la possibilité de faire un stage dans certaines organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies à New York, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'AIEA, la Conférence sur le désarmement, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'OPANAL.

54. Depuis 1997, le Centre organise chaque été un programme de formation en cours d'emploi à l'intention des étudiants de premier cycle préparant le certificat. Ces derniers ont ainsi une occasion rare de mener des recherches dans un domaine qui leur est en général fermé. Ces recherches portent sur des questions relatives à la dissémination et au contrôle des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques, et sur les problèmes de sécurité régionaux en rapport avec l'ex-Union soviétique, l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud et le Moyen-Orient. Parallèlement à leur participation aux travaux en cours au Centre, les étudiants mènent leurs propres projets de recherche sous la direction d'enseignants expérimentés. Ils sont aussi invités à assister à des exposés et à des séminaires de formation organisés tout au long de l'été.

Recommandation 23

55. Dans le cadre de la préparation du Certificat d'études, les étudiants participent pendant tout un semestre à la simulation d'une négociation d'un traité international ou bilatéral sur le contrôle des armements. L'un des éléments centraux de cette préparation, le cours de simulation de négociations sur le contrôle des armements, leur fait jouer les rôles de négociateurs représentant les parties à des accords bilatéraux ou multilatéraux.

B. Université de Malaga

Recommandations 1 et 14

56. L'Université de Malaga a conclu avec l'OPANAL un accord de coopération sur l'élaboration de programmes d'enseignement en matière de désarmement et sur le partage de l'information (voir aussi, plus haut, la section III.D ci-dessus).

C. Educators for Social Responsibility, Metropolitan Area

Recommandations 3, 4, 7, 17, 22, 23, 26 et 29

57. Educators for Social Responsibility, Metropolitan Area, a présenté des exposés dans des écoles secondaires de toute la zone métropolitaine de New York, ainsi qu'à San Diego (Californie) et Tijuana (Mexique); a donné une série de conférences sur l'éducation en matière de désarmement dans cinq écoles supérieures et universités

de la zone métropolitaine de New York, en collaboration avec l'Institut d'études politiques du Global Resource Centre for the Environment; a organisé des visites dans quatre écoles de 12 *hibakusha* (victimes de la bombe atomique) venus à New York à l'occasion de la Conférence d'examen de 2005; a facilité l'organisation d'ateliers sur l'éducation en matière de désarmement à Tokyo, Kyoto, Hiroshima, Nagasaki et Yokohama en juillet et août 2005; a soutenu de jeunes militants s'occupant des questions nucléaires dans le cadre du groupe new-yorkais Students Against Nuclear Insanity for Tomorrow's Youth (SANITY) (Étudiants luttant contre la folie nucléaire pour l'avenir des jeunes)⁹; et a coordonné deux rencontres de jeunes à l'échelle d'une ville sur les questions nucléaires qui ont réuni plus de 500 participants, lors du soixantième anniversaire des bombardements de Hiroshima et Nagasaki en 2005, et lors du vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl en 2006, avec projection du film de Maryann De Leo, *Chernobyl Heart* (Le cœur de Tchernobyl), lauréat de l'Academy Award, et exposition d'œuvres de Paul Fusco, photographe à l'agence Magnum.

D. Peace Boat

Recommandations 3, 4, 7, 10, 17, 23 et 27

58. Peace Boat (Bateau pour la paix) est une organisation non gouvernementale internationale sans but lucratif implantée au Japon qui s'emploie à promouvoir la paix, les droits de l'homme, le développement durable et équitable et le respect de l'environnement. Elle organise à cette fin au niveau mondial des programmes éducatifs, des voyages responsables, des projets menés en coopération et des activités de plaidoyer, menés en partenariat avec d'autres organisations et communautés de la société civile du Japon, de l'Asie du Nord-Est et du reste du monde¹⁰. Ses principales activités se déroulent dans le cadre de croisières sur la paix à bord d'un bateau charter qui sillonne le globe. Chaque croisière mondiale de trois mois réunit quelque 900 participants de tous âges et fait escale dans 15 à 20 pays¹¹.

59. Les croisières de Bateau pour la paix comprennent un programme d'éducation générale à bord, composé en partie de modules d'éducation en matière de désarmement, avec notamment un enseignement intensif sur les thèmes de la paix et de la viabilité, et des cours à terre, notamment sur l'interdiction totale des mines et des actions de plaidoyer à destination des écoles primaires, ainsi que des visites de collecte de fonds et de coopération au Cambodge. Sept jeunes militants des États dotés de l'arme nucléaire, plus l'Inde et le Pakistan, ont participé à la croisière dans le cadre du programme des « Ambassadeurs des jeunes pour le désarmement », auquel Kathleen Sullivan, enseignante spécialisée dans le domaine des armes nucléaires, a prêté son concours¹². Les Ambassadeurs s'emploient à élaborer un manuel d'éducation en matière de désarmement et – dans le cadre du suivi en

⁹ Pour des commentaires d'étudiants au sujet de ce groupe, voir <<http://disarmament.un.org/Education>>.

¹⁰ Le texte intégral du dossier présenté par Peace Boat peut être consulté sur le site <<http://disarmament.un.org/Education>>.

¹¹ Pour de plus amples renseignements sur Bateau pour la paix, voir à l'adresse suivante : <<http://www.peaceboat.org/english>>.

¹² Voir <<http://disarmament.un.org/Education>>.

cours – se sont engagés à se rendre au ministère de l'éducation de leur pays d'origine pour plaider en faveur de l'intégration de l'éducation en matière de désarmement dans les programmes d'enseignement nationaux¹³.

E. Public Media, Inc./Richter Productions

60. Public Media, Inc., organisation à but non lucratif soutenant les activités d'une société de production cinématographique indépendante, Richter Productions, dont le siège est à New York, a produit un film qui s'intitule *The Last Atomic Bomb* (La dernière bombe atomique)¹⁴. Le film commémore le largage de la bombe sur Nagasaki en 1945, à travers l'histoire tragique mais édifiante de Sakue Shimohira, une Japonaise qui, lorsqu'elle avait 10 ans, s'était cachée dans un abri proche du point d'impact au moment où la bombe explosa.

F. Rapport de Atomic Mirror

61. Atomic Mirror (Miroir atomique) utilise les arts (cinéma, musique, illustration, littérature, danse et théâtre et cérémonies) comme un moyen de sensibiliser le public aux risques de l'ère nucléaire et l'inciter ainsi à se mobiliser pour un monde exempt d'armes nucléaires¹⁵. Entre autres activités, l'organisation a invité deux jeunes cinéastes, Stephen Sotor et Trace Gaynor, à présenter leur film *Genie in a Bottle* (Le génie dans la lampe) à l'Organisation des Nations Unies, lors de la Conférence d'examen de 2005, et a organisé un colloque à l'ONU au cours duquel l'artiste Marguerite Kahrl et Ombretta Agro, conservatrice de musée, ont parlé de leur exposition, *Atomica*, et des œuvres d'Ingo Gunther¹⁶; des manifestations sur le thème du vingtième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, et deux débats avec le photographe d'art Yury Kosin lors de sa visite à New York en avril 2006. Les œuvres de M. Kosin, ancien cybernéticien de la centrale nucléaire de Tchernobyl et devenu depuis artiste, ont également été exposées dans le hall des visiteurs du siège de l'ONU lors de la commémoration officielle de l'accident.

VI. Conclusions

62. **Comme en témoignent les rapports cités ci-dessus, les partenariats dans le domaine considéré sont fructueux. Dans le contexte de l'éducation pour la paix, des jeunes de quatre pays du monde ont découvert la législation et la réglementation relatives aux armes légères en vigueur dans leur pays; des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes vont se familiariser avec les concepts et les conséquences de la décision des pays de leur région de signer un traité déclarant celle-ci zone exempte d'armes nucléaires; des étudiants de l'Université de Malaga se spécialisant dans les problèmes de sécurité mondiale**

¹³ Présentation par les Ambassadeurs de la jeunesse de leur déclaration au Ministère des affaires étrangères japonais, voir <<http://peaceboat.org/english/nwps/sm/arc/050829/index.html>>.

¹⁴ Voir <www.richtervideos.com>.

¹⁵ Voir <www.atomimirror.org>.

¹⁶ Créateur du globe présentant le Système de surveillance internationale de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, exposé en permanence au Secrétariat de la Commission à Vienne.

vont créer une bibliothèque virtuelle de documents sur les questions nucléaires; et de nombreux fonctionnaires indonésiens en poste ont appris à mieux connaître les politiques et les activités menées par leur gouvernement au niveau multilatéral en ce qui concerne un large éventail de questions relatives au contrôle des armes et au désarmement.

63. Les rapports émanant des services publics et de la société civile, leur teneur, leur quantité et leur diversité montrent que les responsables gouvernementaux tout comme les élèves et étudiants de tous niveaux sont vivement désireux d'approfondir leur compréhension des questions relatives aux armements, de leurs relations avec la politique, l'économie, les tendances sociales et l'environnement, et de leurs incidences dans ces différents domaines. Malgré la difficulté persistante de trouver des fonds pour financer toutes les initiatives en faveur du désarmement, et en particulier l'éducation relative au désarmement et à la non-prolifération, l'étude de l'Organisation des Nations Unies demeure un mécanisme utile pour l'ensemble du travail accompli dans le cadre des Nations Unies et un point de référence en la matière. Il importe de poursuivre ces efforts afin d'encourager, à travers les recommandations formulées dans cette étude et des exemples positifs de leur application, la recherche de plus amples résultats à long terme.
